

RÈGLES DE JEU OFFICIEL
HOCKEY et BALLON-BALAI
TOURNOI Mineur de WEMOTACI 2024

1. Le tournoi se déroulera conformément aux quelques règles de la Fédération Québécoise de Hockey sur glace. Ainsi que ceux adoptés par le Comité Organisateur du Tournoi de hockey Wemotaci.
2. Les équipes devront être composées de joueurs amérindiens inscrits sur la liste de bande de leur communauté respective.
3. Chaque joueur devra pouvoir prouver son identité sur demande en présentant un des documents suivants;
 - 3.1. Carte d'autochtone du MAINC.
 - 3.2. Carte d'assurance maladie.
 - 3.3. Autres documents officiels acceptés par l'organisation.
4. Chaque équipe aura droit à un maximum de dix-huit (19) joueurs incluant les deux (2) gardiens et/ou un minimum de sept (7) joueurs (six (6) joueurs et un (1) gardien de but).
5. Nombre de joueur extérieure accepté
 - 5.1. Trois (3) joueurs pour les moins de milles (1000) population inscrit de sa communauté incluant le gardien de but.
 - 5.2. Deux (2) joueurs pour les plus de milles (1000) population inscrit de sa communauté incluant le gardien de but.
 - 5.3. Le gardien(ne) de but n'est pas considéré comme joueurs(se) extérieure.
 - 5.4. La gardienne extérieure non considéré toi absolument rester comme gardienne de but et non comme joueuse.
 - 5.5. Un joueur peut évoluer pour plus d'une équipe à la fois si celui-ci est à sa dernière année de sa catégorie respective (SUR CLASSEMENT DE CATÉGORIES SUPÉRIEUR) exemple : (Pee-wee a Bantam) et la même pour le Ballon-balai (Cadette a Midget).
 - 5.6. Pas le droit de jouer pour trois (3) catégories. (EX : Cadette Midget Ballon-Balal et le Hockey.)
 - 5.7. L'alignement présenté lors de la première partie sera considéré la liste officielle des joueurs pour la durée du tournoi et ce, pour toute catégorie sans exception le comité n'acceptera aucun changement après le début de la première partie.

- 5.8. Un joueur (es) doit participer au minimum à une partie de la ronde préliminaire avant de jouer dans les demi-finales et Finales
- 5.9. Le chronomètre sera mis en marche à l'heure pour la partie et ce, même si les équipes ne sont pas encore présentes sur la glace.
- 5.10. Pour le classement des équipes en ronde préliminaire (Round Robin) le pointage sera alloué comme suit :
 - Deux (2) points pour une victoire
 - Un (1) point pour une partie nulle
 - Aucun point pour une défaite.
 - Deux (2) points pour une victoire par défaut Pour le(B-B)
 - trois (3) points pour un match par défaut (Hockey)
6. L'alignement des équipes devra être donné au moins trente minutes avant chaque joute.
7. Un délai maximal de dix (10) minutes sera permis advenant le retard d'une équipe à se présenter sur la patinoire avec un minimum de sept (7) joueurs incluant le gardien en uniforme devra se présenter sur la glace pour officialiser le début d'une joute. Sinon l'équipe perd par défaut au pointage de 0-3 (pour le round-robin).
8. Une formule de dégagement de responsabilités ne tenant pas responsables les organisateurs devra être signés par **chaque joueur** et par les **parents ou tuteurs pour les joueurs**.
9. Advenant le cas où les deux (2) équipes auraient la même couleur de chandail, l'équipe locale devra faire le changement de chandails.

10. RÈGLEMENTS OLYMPIQUES EN VIGUEUR :

- 10.1. Ligne rouge ne compte pas. (Sauf pour le Ballon-balai)
- 10.2. Lancer frapper permis ;
- 10.3. Aucune mise en échec ;
- 10.4. Toutes les pénalités seront de deux (2) minutes chronométrées pour le Hockey.
- 10.5. Le joueur qui se mérite une 3^{ème} pénalité mineure dans une même joute sera expulsé pour le restant de la joute.

L'équipe devra choisir un autre joueur pour purger la pénalité.

11. **AGES PAR CATÉGORIE VOIR ANNEXE** hockey.qc.ca pour année **HOCKEY**

- 11.1. (M7) PRÉ-NOVICE : 4- 5-6 ans
 - 11.2. (M9) NOVICE ; 7-8- ans
 - 11.3. (M11) ATOME; 9-10-ans
 - 11.4. (M13) PEE-WEE; 11-12-ans
 - 11.5. (M15) BANTAM;13-14- ans
 - 11.6. (M18) MIDGET ; 15, 16,17 ans
- BALLON-BALAI**
- 11.7. BENJAMINE BB ;8,9,10 ans
 - 11.8. CADETTE BB ;11,12,13 ans
 - 11.9. MIDGET BB ;14,15,16 ans
 - 11.10. JUVÉNILE;17,18,19 ans

12.- Pour toutes les catégories au Ballon-balai et Hockey seront jouées.

Comme suit : Ballon-Balal

1. 1^{ère} période 15 minutes non chronométrée
2. 2^e période 15 minutes les trois (3) dernières minutes chronométrées
3. Première Période : DIX (10) minutes non-chronométrées.
4. Deuxième Période : DIX (10) minutes non-chronométrées.
5. Troisième Période : DIX (10) minutes *dont répartie comme suit;*
[Cinq (5) min. non-chrono] et Cinq (5) dernières minutes chronométrées]
6. PRÉ-NOVICE, 2 périodes de quinze (15) minutes chacun chrono et sans hors-jeu, changement aux deux minutes avec temps arrêté.
7. Chaque joute préliminaire, advenant une différence de 7 buts, le temps restant à jouer ne sera pas chronométré même si la différence redevient inférieure.
8. Les trois périodes seront jouées pour chaque joute préliminaire.
9. Cependant, Pour les joutes éliminatoires, une différence de 7 buts mettra fin à la partie.
10. S'il y a égalité entre deux équipes ou plus après le round préliminaire, les critères qui serviront à départager les équipes sont les suivants par ordre de priorité : le plus grand nombre de victoire, le plus petit

nombre de défaite, les résultats du ou des matches entre les équipes en cause :

Le meilleur différentiel de (+/-) : total de points POUR moins le total des buts CONTRE de tous les matches

Le premier but le plus rapide dans tous les matches joués

13. Toutes les parties en ronde préliminaire seront jouées en round robin> et ce toutes catégories. **(Aucune période supplémentaire ne sera allouée durant les rondes préliminaires)**

12. **PÉNALITÉ.**

- 12.1. Toute équipe ayant retardé la joute se verra infliger une pénalité mineure de deux (2) minutes.
- 12.2. Si un joueur est pénalisé pendant le temps régulier et que sa pénalité n'est pas terminée à la fin du temps régulier il ne pourra jouer en temps supplémentaire ni à la fusillade, mais son équipe ne jouera pas en désavantage numérique.
- 12.3. Tout joueur se méritant une pénalité pendant le temps supplémentaire ne peut retourner au jeu pour le reste de la joute en cours. Il doit quitter la patinoire et devra se rendre obligatoirement à son vestiaire mais il n'y a désavantage numérique.

13. **PÉRIODES SUPPLÉMENTAIRES, JOUTE ÉLIMINATOIRE**

- 13.1. On jouera à trois (3) contre trois (3) en plus du gardien de but pendant cinq (5) minutes chronométrées. Le premier but compté met fin à la joute.
- 13.2. Si l'égalité persiste après la première période supplémentaire, il y aura une fusillade. Ainsi, trois tirs de fusillade seront accordés en alternance à chaque équipe. Chaque équipe désigne 3 joueurs différents pour les tirs de fusillade. et donne sa liste à l'arbitre. L'équipe ayant compté le plus de buts sera déclarée gagnante.
- 13.3. Si l'égalité persiste, un tir de fusillade sera accordé à chaque équipe jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant. L'équipe peut choisir n'importe quel joueur pour faire les tirs (sauf les trois premiers joueurs).

14. **BATAILLE.**

- 14.1. Aucune bataille ne sera tolérée, tout joueur fautif sera automatiquement expulsé du tournoi.
- 14.2. Tout joueur se méritant une pénalité de match sera automatiquement suspendu pour une joute ou plus (selon gravité de l'infraction).
- 14.3. Tout joueur se méritant une pénalité majeure ou une pénalité d'extrême inconduite de partie de la joute en cours sera automatiquement expulsé du tournoi.

15. **Arbitre**

- 15.1. Tous joueurs ou instructeur manquant de respect envers les arbitres ou officiels sera pénalisé selon la gravité de l'infraction pouvant même aller jusqu'à l'expulsion du tournoi et pour le prochain tournoi.
- 15.2. Les officiels de chacune des joutes et le comité peuvent, en tout temps, mettre fin à une joute.
- 15.3. Pour toute décision où une telle application est nécessaire, un rapport devra être fait au comité par les arbitres.
- 15.4. Pour toute infraction. Un rapport devra être envoyé au comité qui fera un suivi.

16. **Drogue et Boisson**

- 16.1. Tout joueur ou instructeur étant pris sur la glace ou le banc à avoir consommé de la drogue sera automatiquement expulsé du tournoi et de l'aréna.
- 16.2. Aucune boisson alcoolisée ne sera permise dans l'aréna sous peine d'expulsion immédiate.
- 16.3. Y compris chambres des joueurs.

17. **Équipement**

- 17.1. Les casques protecteurs avec visière facial complète et le protège cou dûment approuver par le bureau de normalisation du Québec (B.N.Q) et ce pour toute catégories incluant JUVÉ-NILE
- 17.2. Les gardiens de but doivent porter un protecteur de gorge rigide en plus d'un protège cou dûment approuvé par le Bureau de normalisation du Québec. (B.N.Q)
- 17.3. Un joueur ne respectant pas l'article 18.1 et 18.2 ne pourra participer à une partie, ni au réchauffement précédent cette partie.

18. **RESPECT Joueurs ou instructeur manquant de Tous respect envers les arbitres ou officiels sera pénalisé selon la gravité de l'infraction pouvant même aller jusqu'à l'expulsion du tournoi et pour le prochain tournoi.**

19. **Toute(s) équipe(s) ou responsable(s) qui prendra des arrangements concernant le tournoi avec d'autres personnes ou équipes, autre que les membres du comité du Tournoi ne sera pris en considération.**

20. **PROTÉT**

20.1. L'équipe devra déboursier 500\$ dollars avant la fin de la première période. Après ce délai aucun protêt ne sera accepté.

21. L'organisation du tournoi n'est pas tenue responsable des vols, pertes ou dommages des équipements et effets personnels.

22.DROIT DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI hockey mineur DE WEMOTACI

23.Toute décision du comité sera finale et sans appel.

Ce règlement est administré par le comité organisateur tournoi mineur Wemotaci

